

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 30 OCTOBRE 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 octobre 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20201030/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20201030/access.html>

Le 30 octobre 2020, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- OP3FT Branches / Augmentation de capital d'OP3FT Branches et libération de capital d'OP3FT China,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

OP3FT BRANCHES / AUGMENTATION DE CAPITAL D'OP3FT BRANCHES ET LIBÉRATION DE CAPITAL D'OP3FT CHINA

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte les résolutions suivantes concernant OP3FT Branches :

« **Première résolution** - Augmentation du capital social d'OP3FT Branches

Conformément à l'article 6 des statuts d'OP3FT Branches qui indiquent que "le capital social pourra être augmenté par décision de l'Actionnaire Unique pour apporter les fonds et capitaux nécessaires à l'implantation de chaque antenne locale", l'Actionnaire Unique décide de porter le capital social d'OP3FT Branches à 90.000 (quatre-vingt-dix mille) euros par apport en numéraire de 30.000 (trente mille) euros.

Deuxième résolution - Pouvoir en vue des formalités d'augmentation de capital d'OP3FT Branches

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'augmentation de capital d'OP3FT Branches adoptée dans la première résolution.

Troisième résolution - Libération du capital social d'OP3FT China

Dans le prolongement de sa résolution du 18 septembre 2019 ayant fixé à 1.000.000 RMB (un million de RMB) le montant du capital social d'OP3FT China, l'antenne locale de l'OP3FT en Chine, l'Actionnaire Unique décide de libérer immédiatement une nouvelle tranche de 20% du capital social d'OP3FT China,

soit 200.000 RMB (deux cent mille RMB). Cette libération porte le montant du capital social libéré d'OP3FT China à 600.000 RMB (six cent mille RMB).

Conformément à la résolution du 18 septembre 2019, le reste du capital social d'OP3FT China devra être libéré avant le 31 décembre 2021.

Quatrième résolution - *Pouvoir en vue des formalités de libération du capital social d'OP3FT China*

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Amaury Grimbert, en sa qualité de Directeur Exécutif d'OP3FT China, à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires à la libération du capital social d'OP3FT China adoptée dans la troisième résolution. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864